

## Ce que propose le Conseil de l'âge à la place du terme "Ehpad"

---

**Article 31/10/2019**

*Cette instance du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a rendu publiques ses suggestions pour modifier le vocabulaire du grand âge, dans le but affiché d'éviter la stigmatisation des personnes âgées. Elle propose notamment un changement de nom pour les Ehpad, alors que ce terme est décrié quasiment à l'unanimité dans le secteur.*

Le terme "Ehpad" vit-il ses derniers instants? Certes, la majorité des acteurs du secteur semble d'accord pour le voir disparaître. Mais par quoi le substituer?

Déjà, Dominique Libault, dans son rapport, proposait de le remplacer en ["maison du grand âge" ou "maison médicalisée des seniors"](#).

De son côté, le Conseil de l'âge a aussi phosphoré. "Une commission de travail sur la terminologie du grand âge", présidée par le président de la Fédération internationale des associations de personnes âgées (Fiapa) et de la Fédération 3977 contre la maltraitance, Alain Koskas, et avec pour rapporteur le président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), Pascal Champvert, a ainsi été créée en octobre.

Son objectif: "Lutter contre toute appellation stigmatisante et discriminante à l'encontre des personnes âgées" et à "favoriser le changement de paradigme souhaité par les membres du conseil", est-il précisé dans l'une des annexes [de l'avis](#) mis en ligne sur le site internet du HCFEA.

"Plusieurs propositions ont été faites par le président et le rapporteur de la commission de travail", qui ont été "soumises au vote des membres du Conseil de l'âge, terme par terme, lors des séances du 16 mai et du 30 septembre et en partie également par voie électronique en juin", est-il détaillé, l'avis ayant finalement été "adopté par consensus".

Le Conseil de l'âge souhaite d'abord "qu'on n'utilise plus les termes de 'dépendance', 'personnes âgées dépendantes'" et qu'on devrait faire référence aux "situations de 'vulnérabilité' et aux 'personnes vulnérables'".

Dans cet esprit, au lieu de "lutte contre la dépendance", il préconise "soutien à l'autonomie", et au lieu de "prise en charge", il propose "accompagnement" (sauf pour "prise en charge financière" qui est "maintenue").

L'instance souhaite aussi que "maintien à domicile" soit remplacé par "soutien à domicile", qu'"institutionnalisation" devienne "entrée en résidence et vie en résidence", que "structures intermédiaires" soit oublié au profit de "domiciles regroupés" et que "lucratif" laisse la place à "commercial".

## "Des débats importants sur les caractéristiques du lieu"

Concernant le terme d'Ehpad, donc, "la plupart des membres souhaitent son remplacement mais il a été plus difficile de trouver un consensus", observe le conseil.

Trois questions ont été posées aux membres du conseil, est-il expliqué dans les documents du HCFEA. D'abord, "quel terme utiliser pour dénommer le lieu: 'maison', 'résidence'?" . Ensuite, "faut-il faire apparaître le caractère médical ou médico-social du lieu ou une autre caractéristique du lieu (lieu de 'vie', 'd'accompagnement')?" . Et enfin, "quel terme pour désigner le public destinataire: 'aînés', 'grand âge', 'seniors', 'personnes âgées'?" .

Finalement, le terme de "résidence d'accompagnement et de soin pour aînés" a emporté le plus de suffrages, même si "concernant la dénomination du lieu, le terme de 'maison'", sans être majoritaire, "était fortement soutenu également".

"Les débats ont été les plus importants sur le(s) caractéristique(s) du lieu, certains membres ne souhaitant faire apparaître aucune qualification, d'autres souhaitant mettre l'accent sur son caractère médicalisé ou médico-social pour le distinguer des autres lieux non médicalisés (établissement d'hébergement pour personnes âgées -EHPA-, résidence service, résidence autonomie) ou d'autres encore souhaitant mettre en avant l'humanisation nécessaire de ce lieu en précisant 'de vie' ou 'd'accompagnement'", est-il détaillé.

En revanche, "le terme 'd'aînés' est ressorti des débats de façon assez consensuelle".

Aux Assises nationales des médecins coordonnateurs et des infirmières coordinatrices, organisées par le groupe EHPA Presse mi-octobre, Jérôme Guedj, conseiller départemental de l'Essonne, Didier Sapy, directeur général de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), et Luc Broussy, directeur de la publication chez EHPA Presse, se sont positionnés contre cette proposition, estimant l'acronyme "Rasa" pire que celui "d'Ehpad".

## L'administration centrale contre la substitution dépendant/vulnérable

Dans [une "note" annexée](#), l'administration centrale -en l'occurrence la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la direction générale de la santé (DGS)- fait part de son désaccord sur la substitution de "dépendance/dépendant" par "vulnérabilité/vulnérable", mais ne se prononce pas sur l'appellation des Ehpad.

Elles écrivent que "l'analyse montre que les définitions de la dépendance et de la vulnérabilité ne sont pas superposables". Selon elles, "la vulnérabilité fait référence à un état qui peut concerner tout type de populations" et "l'usage de cette notion de vulnérabilité pourrait ainsi être source de confusion".

"La vulnérabilité renvoie par ailleurs à un besoin de protection qui pourrait prévaloir sur la préservation de l'autonomie et de la liberté de choix de la personne, en contradiction avec l'objectif de changer le regard sur le grand âge et de rendre la société plus inclusive", objectent-elles aussi.

Elles pensent enfin que "la création d'une catégorie juridique nouvelle de 'personnes âgées vulnérables' (ou 'en situation de vulnérabilité') dotée d'un statut particulier et qui se substituerait à la catégorie de 'personnes âgées dépendantes' (ou 'en situation de dépendance'), pour mieux reconnaître leurs droits et favoriser le changement de regard sur cette catégorie, ne semble pas opportune".

"En effet, la perte d'autonomie et le besoin d'un tiers qui caractérise légalement la dépendance ne permettent pas d'appréhender à eux seuls la diversité des situations de vulnérabilité des personnes âgées", estiment-elles, conseillant, plutôt que de changer les termes dans les textes règlementaires et le code de

l'action sociale et des familles, de créer "d'autres instruments plus souples tels qu'une charte ou une déclaration"...

La DGCS et la DGS sont aussi contre le remplacement de "lucratif" par "commercial", notamment parce que "la notion de 'non-lucrativité' mentionnée dans le code de l'action sociale et des familles s'agissant des établissements et services doit en effet être maintenue par référence au corpus existant en matière fiscale".

vl/cbe/ab

La Rédaction